| Atelier Lyonnais d'Et | tudes S | ociales |
|-----------------------|---------|---------|
|-----------------------|---------|---------|

Une Société triarticulée

Problématique d'une mise en œuvre

Cahier n° 4

INSTITUTIONS et TRIATICULATION

AU PLAN LOCAL

Version numérique au 16/12/2013 http://www.triarticulation.fr/IH/Ales/

L'Atelier Lyonnais d'Etudes Sociales est un groupe de personnes qui se réunit neuf fois l'an, pour étudier un sujet de fond (ici la triarticulation) et échanger sur la situation nationale et internationale à partir des recherches de Rudolf STEINER (1861-1925), de Bernard LIEVEGOED (1905-1992) et des publications actuelles (livres et revues) proches de notre sujet.

Les travaux ont commencé en automne 1998.

Les échanges ont été enregistrés, puis résumés sur papier avant de faire l'objet d'une rédaction publiable, elle-même affinée et approuvée par le groupe.

- . Ce cahier invite à une lecture active.
- . Le groupe serait heureux de recevoir les contributions des lecteurs, en vue de futures éditions remaniées et augmentées.

.Toute reproduction, intégrale ou partielle est interdite, sauf autorisation Contact et diffusion : A.L.E.S écrite

Adresse:

12 Avenue D. 69130 ECULLY 12 Avenue Béranger

PLAN DE TRAVAIL GENERAL

Position:

Cahier n° 1 : L'organe POLITIQUE local publié juin 2004

Cahier n° 2: L'organe CULTUREL local publié décembre 2004

Cahier n° 3: L'organe ECONOMIQUE local publié juin 2005

Cahier n° 4: Institutions et Triarticulation présente étude mai 2006

au plan local

Cahier n° 5: La Région, ses relations avec en préparation

les Communautés urbaines et

les Pays

INSTITUTIONS ET TRIARTICULATION **AU PLAN LOCAL**

- 1. Introduction
- 2. Deux nouvelles institutions
 - 2.1 Le H.C.P.
 - 2.2 Les Sages
- 3. Etude de cas issus de la vie locale
- 4. Etude de cas venant des niveaux supérieurs
- 5. Etude de conflits
- 6. Initiatives dynamisantes
- 7. Cas tiré de l'actualité début 2006

1. INTRODUCTION

Dans l'introduction commune aux Cahiers C1 à C3, nous avons défini la démarche d'A.L.E.S et les principales hypothèses à la base de notre travail.

Nous observons donc la vie d'un **Pays** triarticulé, dont nous nous sommes donné un contour¹. Dans ce **Pays** coexistent **trois** grands organes, le POLITIQUE, le CULTUREL, l'ECONOMIQUE, qui tendent à l'*autogestion* selon leur principe² directeur et selon leurs missions.

La complexité vient du fait que chaque citoyen est plus ou moins actif dans *chaque* organe. Le **Pays** reste *ouvert*, il reçoit des influences ou des chocs de tous ordres venant modifier ou perturber ce qui, autrement, tendrait à une certaine routine. Chaque organe, dans sa vie propre, doit permettre la disparition d'entités désuètes ou inadaptées et accompagner la naissance de nouvelles entités. Cette démarche peut impliquer l'intervention des autres organes ³.

L'Atelier a voulu proposer aux lecteurs de ce Cahier n°4 une série de cas illustrant la vie du **Pays**, selon la distinction suivante:

- cas issus de la vie locale
- cas issus ou dépendants des niveaux supérieurs (Région, Etat...)

Cependant, avant cela, nous devons compléter le dispositif institutionnel.

2. DEUX NOUVELLES INSTITUTIONS

Nous avons décrit dans les trois premiers Cahiers les institutions assurant le fonctionnement de chaque organe.

Par nature le POLITIQUE tend vers la *centralisation*, le CULTUREL vers la *décentralisation*, l'ECONOMIQUE vers l'*Association*⁴. De ce fait, leur collaboration peut être délicate.

Nous avons été conduits à proposer pour le **Pays** :

Voir cahier n°1 page 6.

Respectivement- égalité, liberté, fraternité (solidarité).

Il en est de même pour des entités pérennes - école, hôpital...- qui peuvent nécessiter une correction de trajectoire ou une adaptation à des conditions nouvelles.

L'histoire de France montre que le pouvoir est soucieux que chacun marche au même pas sur le territoire national, la culture correspond à un bourgeonnement d'initiatives locales, quant à l'économie associative, un peu de réflexion amène à la considérer comme devant succéder à une économie libérale qui « va dans le mur ».

- le **HAUT CONSEIL DE PAYS** ou **H.C.P.** dont la mission consiste à *résoudre les blocages* entre institutions du **Pays** quand les procédures habituelles et l'aide des ambassadeurs deviennent inopérantes.
- Le **CONSEIL DES SAGES** ou **SAGES** dont la mission consiste à répondre aux *consultations* des différents organes.

2.1. Le H.C.P.

Il n'a d'autre autorité que morale et de compétence.

Ses membres ont achevé leur vie active. Ils sont originaires des trois organes.

Nous proposons que le *premier* H.C.P. soit formé de trois membres désignés ⁵par le **Conseil exécutif** pour le POLITIQUE, trois membres désignés par le **Collège culturel** pour le CUTUREL, trois membres désignés par le **Directoire** pour l'ECONOMIQUE.

Ensuite, à partir de la quatrième année et chaque année, au moins un membre du H.C.P. démissionne de sa fonction. Le remplacement se fait dans le même organisme d'origine en sollicitant directement la personne dont la compétence est reconnue et avec qui les huit acceptent de travailler (cooptation).

Le H.C.P.travaille en groupe consensuel. Son doyen d'ancienneté convoque les membres pour une session de travail, veille à l'avancement des dossiers et assure avec le secrétaire permanent l'administration de l'activité.

Pour chaque sollicitation le groupe désigne en son sein un **chargé d'affaire** qui va recevoir les parties en cause, enquêter sur le terrain et faire rapport au H.C.P.⁶.

Si tout se passe bien le H.C.P. officialise ce que le **chargé** a mis au point avec les parties. S'il y a difficulté, le H.C.P. travaille en groupe avec le **chargé** pour trouver des voies nouvelles.

2.2. Les Sages

N

Nous proposons que les **SAGES** correspondent à un groupe de trois membres désignés (voir note1) par le **Collège Culturel** parmi des personnes ayant eu une expérience de conseil au sein d'organisations.

A chaque création d'entité d'institution, la procédure comporte *obligatoirement* la consultation des **SAGES**.

En fait, il s'agit de personnes sollicitées, qui acceptent librement de servir encore le **Pays** pour une durée limitée.

Le chargé d'affaire ne réussira que s'il est considéré par les parties en cause comme *indépendant* et ce critère interviendra aussi pour la désignation au H.C.P.

Après étude du projet et enquête auprès des personnes impliquées par le mandataire chargé du dossier, les **SAGES** décident en groupe :

- Accord pour situer cette création dans un des organes du **Pays** selon son principe directeur (plutôt égalité, plutôt fraternité ou plutôt liberté) à partir du rapport du mandataire.
- Etude en commun en cas de doute de ce dernier, réception éventuelle du chef de projet de la future entité pour lui proposer une alternative créative (par exemple : cette entité est à base culturelle, mais pour tel aspect de l'activité il conviendrait de créer une filiale liée à l'économique), puis décision des **SAGES.**

La décision des **SAGES** est prise en vue de favoriser la vie de la triarticulation dans le **Pays**, elle ne s'impose pas aux porteurs du projet qui peuvent passer outre, mais en tous cas elle est rendue *publique*.

Il y aura avantage à ce que les **SAGES** soient logés dans le même local que le **H.C.P.** et partagent le même secrétariat.

Un congrès annuel des SAGES de la Région permet d'échanger sur l'évolution des Pays et sur les cas rencontrés.

Au niveau régional les décisions des **SAGES** sont classées dans les *Annales* consultables par Internet.

3. ETUDE DE CAS ISSUS DE LA VIE LOCALE

3.1. Implantation d'une école primaire :

L'ambassadeur du CULTUREL informe le président de la commission Education de l'Assemblée du POLITIQUE des résultats de la dernière rentrée.

L'administration correspondante(A.E.⁷), à partir des statistiques des rentrées précédentes et de l'évolution prévisible des effectifs de la population, propose diverses solutions pour les années à venir.

La commission de l'assemblée lance le projet de construction d'une école de quatre classes extensible à huit selon la politique fixée dans ce domaine, sur les terrains en réserve du quartier concerné, à budgéter sur les années futures.

L'ambassadeur transmet le dossier au Collège de la Branche Enseignement, qui examine le projet , consulte les associations de parents et donne sa décision : accord sur l'implantation et arrêt de la date possible de rentrée scolaire.

A.E.= Administration de l'Education.

A.E. commande à la branche Architecture du CULTUREL trois avant-projets avec esquisses et chiffrage dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fixée et d'un cahier des charges actualisé.

Un avis est donné à A.E. par un groupe issu de la représentation du quartier concerné, des parents d'élèves et de la Branche Enseignement.⁸

L'Assemblée de **Pays** vote sur le rapport de la commission Education et officialise le projet.

A.E. nomme un responsable qui va organiser le projet depuis les consultations d'entreprises jusqu'à la remise des clefs au CULTUREL à la date arrêtée.

Dans le même temps le Collège de la Branche Enseignement prépare la structure enseignante et veille aux moyens nécessaires à son fonctionnement.

La presse locale suit le projet et informe les habitants du déroulement de la réalisation.

3.2. Approvisionnement en eau du Pays

Cette responsabilité incombe à POL¹⁰ qui doit avoir une vue à 10-20 ans- avec une révision du plan tous les cinq ans. A cette occasion POL commande un rapport à CULT, qui donne des orientations :

- évolution sanitaire (nouveaux polluants, présence de métaux lourds...)
- recherche d'économies de consommation
- idées créatives (par exemple : un réseau d'eau de source pour la boisson et la cuisine et un réseau pour les autres besoins.

POL reçoit les doléances de l'association des consommateurs (incidents, qualité, prix, qualité de service de l'entreprise en charge du réseau).

Comparaison avec les **Pays** environnants : consommation, mesures de qualité sont effectuées par CULT.

POL reçoit le rapport annuel de l'exploitant, avec les prévisions de gros entretien et de nouveaux investissements. Un expert étudie les comptes économiques.

Le H.C.P. peut être sollicité en cas de difficulté.

Le processus peut s'appliquer à une salle de théâtre, de sport, de danse, de cinéma, discothèque...

Par convention nous écrivons POL pour organe POLITIQUE, CULT pour organe CULTUREL, ECO pour organe ECONOMIQUE ...pour alléger le texte.

POL peut alors définir pour les cinq ans suivants l'évolution du Cahier des charges de l'exploitant, le calendrier des travaux, la tarification et son mode d'évolution déterminé dans le cadre de l'Association « Eau »¹¹.

Si un accord ne peut être obtenu (après médiation éventuelle du H.C.P.) POL lance un appel d'offres pour un nouvel exploitant.

ECO gère un fonds « Eau » alimenté par un pourcentage du prix du mètre cube d'eau et destiné à couvrir les investissements et travaux décidés par POL.

3.3. Eaux usées, déchets, ordures

Nous retrouvons un processus semblable :

CULT donne les orientations, assure les mesures, prévient des risques éventuels

ECO gère, sous le jugement des associations de quartier et des riverains (décharges, centrale de traitement...) et publie un rapport annuel.

L'impôt est proposé (taux, assiette) selon les comptes économiques.

POL décide dans le cadre d'un plan, en veillant à l'homogénéité du service sur tout le territoire du Pays.

De nombreux conflits peuvent suré éléments de la « qualité » de vie dans le l'Assemblée de Pays en aura le souci De nombreux conflits peuvent surgir à propos d'un de ces domaines constitutifs des éléments de la « qualité » de vie dans le Pays . Une commission d'élus de

La vie associative, culturelle, cultuelle est intense dans un Pays sans parler des associations politiques, de la formation pour adultes en soirées et en fin de semaine, de l'expression musicale et chorale...

Sous la pression de CULT, POL entretient et développe un réseau de salles polyvalentes ou spécialisées sur tout le territoire, en essayant d'améliorer le taux d'utilisation (par exemple : réunions le soir dans des écoles, conférences dans des auditoriums, locaux utilisés par plusieurs associations).

Les gardiens chargés en même temps du petit entretien informent POL de l'utilisation des locaux permettant de suivre leur disponibilité.

Il en est de même pour les associations religieuses qui doivent disposer de locaux adaptés à leurs effectifs selon leur densité sur le territoire du Pays.

¹¹ Voir Cahier n°3.

Ce processus peut s'appliquer à l'énergie (électricité, chauffage), à la téléphonie...

Nous retrouvons le processus précédent, avec des avant-projets en attente, remis périodiquement à jour, qui s'inscrivent peu à peu dans une enveloppe budgétaire votée par l'Assemblée.

ECO assure la réalisation et la gestion. Une tarification locative négociée entre CULT et POL contribue au sérieux de l'activité.

3.5. Circulation

La création de rues piétonnières, les zones de limitation de vitesse, les manifestations festives, politiques ou revendicatrices interrompant la circulation nécessitent l'accord de POL qui tient à jour la carte des zones concernées, des rues et places dédiées aux manifestations. Le H.C.P. peut aider à la mise au point des arbitrages.

3.6. L'agenda du Pays

Nous avons évoqué (cahier n°2 point 6) cet agenda où confluent toutes les initiatives d'une certaine importance. L'organisation d'évènements de niveaux supérieurs (Région, Nation...) dans le domaine politique, culturel ou sportif implique pour POL des mesures de sécurité. Cela demande à la commission spécialisée, en liaison avec les médias, une grande attention. C'est à POL de décider en dernier ressort en cas de perturbation.

3.7. Transformation d'une friche industrielle

POL, gérant de l'espace, peut déclarer via la presse et les ambassadeurs que telle zone peut avoir une nouvelle destination. Des associations peuvent émettre des propositions, par exemple : création d'un parc public ou de logements. ECO peut souhaiter une nouvelle activité économique ou de formation. CULT peut proposer des espaces sportifs ou un institut de recherche au sein d'un parc...

L'Administration des Infrastructures (A.I.)¹³ recueille toutes les propositions, opère une première sélection avec l'Atelier d'Urbanisme selon les politiques établies et fait préciser ensuite aux demandeurs restants leur projet par un avant-projet sommaire.

Une commission d'élus de POL reçoit en présence de la presse les demandeurs et opère une seconde sélection. Les non-retenus peuvent se tourner vers le H.C.P. Les trois ou quatre projets finalement retenus (issus éventuellement de fusion de projets) font l'objet d'une étude plus approfondie (insertion dans l'ensemble

-

Voir cahier n°1, page 11.

régional, esthétique, retombées négatives, budget, emplois créés...) et leur affectation par les SAGES¹⁴ permettra une préparation meilleure par l'organe choisi.

La commission propose à l'Assemblée de voter un ordre de priorité entre les projets. Le vote de l'ordre de priorité final permet de lancer le projet détaillé, de l'inscrire dans le Plan et de garder les projets non-retenus en vue de nouvelles opportunités.

3.8. Implantation d'une industrie

C'est ECO qui soutient le projet, a priori intéressant pour tous. CULT analyse les diverses retombées (bruits, odeurs, pollutions, risques AZF, SEVESO...) et fait rapport à POL et ECO.

POL étudie les autres paramètres : trafic lié au personnel, aux marchandises, raccordements par eau, fer ou route, besoins en eau ,en énergie, en logements et, au final, propose à ECO diverses localisations possibles et les rend publiques.

CULT rassemble les avis des associations concernées 15.

ECO et le porteur du projet choisissent une ou deux localisations en motivant leur refus d'autres localisations proposées. Après médiation possible du H.C.P., le principe est acquis. ECO forme l'équipe de pilotage réunissant les trois organes et le projet est alors planifié (voir cahier n°3).

4. ETUDE DE CAS VENANT DES NIVEAUX SUPERIEURS

4.1 . Plan local d'urbanisme (P.L.U.)

Périodiquement l'Etat demande aux **Pays** de mettre à jour leur P.L.U. dont POL est le maître d'œuvre.

A cette demande est jointe une série de recommandations correspondant à des politiques nationales (droit des sols, aménagement durable, économie sociale, environnement, gestion de l'étalement urbain, plan de déplacements, réserves foncières, cohérence organique du territoire.)

La **Région** peut aussi définir des politiques liées au tourisme, à la recherche, à la culture.

Cette gestion du sol est ici placée dans le long terme (10-15 ans). D'un point de vue technique et sur la base des études passées, POL soumet à CULT et à ECO plusieurs avant - projets mettant explicitement l'accent sur telle ou telle politique (par

Organe POL ou CULT ou ECO.

Il peut y avoir compétition entre les quartiers du **Pays** pour l'accueil.

exemple : croissance de la population ou du tourisme ou de l'industrie ou du tertiaire...).

CULT, par des enquêtes ou son expertise propose une grille d'analyse permettant de rendre cohérentes les politiques proposées, les aspirations des acteurs et l'évolution générale sociale.

Par les ambassadeurs, POL et ECO suivent cette élaboration.

Les associations de quartiers font connaître les réactions du terrain.

Il en résulte un classement des avant - projets, et des propositions de fusion de certains aspects - le tout soumis à POL et ECO.

Au final, les conflits ayant été réglés (avec l'aide éventuelle du H.C.P.), la mention de *non-opposition* obtenue de la **Région**, le projet de P.L.U. est voté solennellement par l'Assemblée de POL et devient la référence pour la prochaine période.

4.2. Passage d'une voie de communication nationale

Il peut s'agir d'une autoroute nouvelle, d'une voie ferrée qui peut éventuellement s'intégrer dans un plan européen.

Normalement, il s'agit soit d'une initiative ECO, soit de POL au plan national qui s'inscrit dans un plan à long terme.

Pour le **Pays** il s'agit d'une contrainte (la voie doit le traverser) mais aussi d'une opportunité pouvant stimuler la vie locale.

CULT (en lien avec **Région** et **Etat**) prépare un dossier d'orientation à l'intention de POL et ECO avec diverses options possibles et anime les réunions de travail pour clarifier le dossier et choisir l'option finale.

Ce choix est communiqué à la presse et mis en enquête publique préalable, et en débat à la commission compétente de l'Assemblée de Pays.

L'option retenue est votée par l'Assemblée, et CULT engage le dossier détaillé : emprise de terrain, insertion dans le lieu, protections, en cohérence avec le projet national. Les coûts locaux prévisionnels sont établis.

L'ensemble des **Pays** concernés vote le projet final, la planification est établie (travaux, financements), les réserves de terrains bloquées. Les expropriations éventuelles sont organisées.

Le **Pays** attend l'accord initial de l'Etat ou de l'Administration européenne.

4.3. Implantation d'une institution

La **Région** peut décider que le **Pays** doit accueillir un établissement d'enseignement, un hôpital, une prison...L'Etat peut proposer d'implanter un centre de recherche, ou un laboratoire d'étude de virus...

Nous retrouvons une démarche-type. Le P.L.U. s'impose, CULT étudie, enquête et propose à POL et au demandeur un choix de décisions avec avantages et inconvénients.

Après concertation et médiation les différents niveaux POL votent et le projet s'inscrit dans la planification.

5. ETUDE DE CONFLITS

5.1. Violences sur un stade

POL, dans un premier temps, remplit sa mission, qui est d'empêcher les désordres. Il peut y avoir des arrestations, des jugements où la Branche JUSTICE de CULT joue aussi son rôle.

Cependant le H.C.P.peut penser qu'il s'agit d'un symptôme d'un phénomène plus important et prendre l'initiative de demander à CULT d'engager une enquête approfondie auprès des témoins, des acteurs, des familles, des responsables des institutions concernées.

La presse, les associations participent à cette recherche de vérité.

L'idéal est d'arriver à un consensus sur les faits, les processus et les causes possibles.

Des défaillances, des dysfonctionnements sont établis, des faiblesses diverses sont détectées – il ne s'agit pas de juger mais de comprendre.

Un rapport final est diffusé permettant à chaque organe du **Pays** d'engager les tâches qui le concernent.

Le H.C.P. peut organiser des rendez-vous de suivi donnant l'occasion de s'exprimer sur les difficultés ou les progrès dans les évolutions recherchées.

En général, il ne s'agit pas seulement d'aboutir à des plaintes en justice et à une action répressive, mais surtout à des prises de conscience permettant de vrais changements.

5.2. Conflits liés aux médias 16

1.

Il s'agit de la partie médias sous responsabilité locale.

Par exemple : manque d'objectivité supposé lors d'une campagne électorale, interviews scandaleuses, curiosité douteuse.

Ce problème est soulevé par des lettres de lecteurs ou des courriels aux médias, par des protestations d'associations ou des partis...

Les médiateurs des différentes institutions font leur travail d'investigations.

Il en résulte des communications aux médias concernés pour informer le public des suites données¹⁷.

Le représentant de POL peut porter plainte via l'Ambassadeur auprès de l'Exécutif culturel du **Pays**, s'il estime que le problème mérite une solution spécifique permettant d'en éviter le renouvellement .

5.3. Problèmes liés à des évènements culturels

. Des producteurs peuvent louer des salles dans le **Pays** pour offrir des spectacles en tournée.

Les producteurs assurent le risque économique en cas d'échec.

Inversement une recherche d'affluence peut conduire à une offre problématique.

CULT, par son comité d'éthique peut avertir le public des questions que pose tel spectacle (scènes licencieuses, violences...)

Des plaintes en justice peuvent être déposées par des associations s'il y a suspicion de débordement des lois et règles existantes x

. Pour les organes locaux assurant des programmes en propre, avec le soutien de CULT il y a à la fois un jugement éthique et économique.

Les déficits répétés peuvent conduire au changement des équipes responsables.

5.4. Fréquence des trains, bus...

Il y a toujours tension entre l'efficacité économique et la commodité des usagers.

POL, qui siège dans les conseils d'administration des sociétés de transports dépendants d'ECO, est à même de connaître les comptes de ces sociétés. Il peut négocier une subvention (par l'impôt) pour améliorer la situation.

La décision fait l'objet d'une communication, puis d'un suivi périodique.

5.5. Menaces de grèves diverses

Un bon exemple est donné actuellement par l'émission dominicale « Arrêt sur image » de France 5, avec intervention mensuelle du médiateur dans le cadre de l'émission.

La grève est le dernier recours lors d'un conflit entre patronat et syndicats 18. Les procédures normales permettent de raréfier les grèves.

Nous traitons ici des grèves qui risquent de désorganiser la vie du Pays: approvisionnements en vivres, en eau, en énergie..., transport de personnes, enseignement, administration...

L'un des protagonistes fait appel au H.C.P., qui nomme un médiateur. Le regard extérieur de celui-ci, l'écoute de chacun, peuvent amener une prise de conscience en vue d'une recherche d'un compromis ou d'un engagement de règlement échelonné dans le temps.

S'il y a échec, malgré la référence à des cas similaires réglés ailleurs, la grève se déclenche, mais POL met en place les moyens pour contrôler les conséquences (service minimal, approvisionnements de secours...). Ces moyens annoncés au H.C.P. lors de la médiation font partie du jeu.

S'agissant d'un risque de grève du personnel de POL, et pour un motif local, le H.C.P. peut solliciter CULT pour une analyse des causes et des propositions de

La connaissance des computéréférences extérieures doit limiter les ... orienter vers des réorganisations. La connaissance des comptes financiers dans le cadre des Associations ¹⁹ et des références extérieures doit limiter les risques de grève pour motif économique et doit

6.1. Parrainer une école dans le tiers-monde

Le Collège des professeurs d'un groupe scolaire s'accorde sur la proposition de l'un des leurs stimulé par un bulletin d'ONG ou d'une demande particulière, de soutenir une école primaire -disons au Sénégal. Les professeurs proposent le projet aux classes des grands élèves qui se déclarent prêts à s'engager.

Dans chaque classe intéressée un ou deux élèves sont désignés pour former le comité de pilotage du projet, auquel se joignent deux professeurs. Le comité établit un lien avec l'école sélectionnée ou via l'O.N.G. (contacts préliminaires, documentation, choix entre les écoles candidates).

La liaison s'amorce entre les deux écoles (informations réciproques, bulletin de liaison, besoins ...).

L'école du Pays développe ses initiatives :

Voir cahier n°3.

¹⁸ Il s'agit de syndicats d'entreprises ou de branches.

- faire connaître son projet, informer régulièrement dans la presse locale,
- récolter des fonds (ventes d'articles, de bulletins, spectacles, tombola...)
- favoriser les échanges de groupes lors des vacances scolaires entre les écoles. Le groupe sénégalais peut s'intégrer à des manifestations prévues dans le **Pays**. Les enfants de même âge peuvent devenir correspondants.

Une exposition annuelle permet aux parents et amis de s'intéresser à l'avancement du projet.

White of the state of the state

6.2. Etape ou passage du Tour de France cycliste

La Branche Sports de CULT²⁰ garde le contact avec l'organisation du Tour (ORG), après accord de principe de POL via l'Ambassadeur.

Si le tracé futur du Tour permet d'envisager soit un passage soit une étape, un groupe de travail (POL, CULT, ECO) négocie avec ORG les modalités (contraintes de temps, sécurité, modalités de la manifestation, budget).

Si l'accord est obtenu dont l'équilibre financier avec le soutien publicitaire de ECO, alors le groupe de travail forme une équipe projet qui va prendre en charge la préparation, la coordination des initiatives opportunes et la conclusion de la manifestation sportive.

Outre l'intérêt sportif pour la population du **Pays**, on peut compter sur une meilleure notoriété du **Pays** grâce aux médias.

6.3. Compétitions sportives spéciales

En fonction du potentiel du **Pays** dans les différents secteurs de la Branche Sport, le Collège valide le calendrier annuel des évènements. Par exemple : le semi-marathon, le concours de boules, le prix de tennis, le tournoi de football, course de côtes cycliste, ski, patinage...

Nous retrouvons un schéma proche de celui du Tour de France, avec une implication plus régionale, la **Région** devant elle-même coordonner les calendriers des manifestations dont le rayonnement dépasse l'aire du **Pays**.

En fin de saison la Branche Sport fait le bilan de ces manifestations notamment en termes d'affluence et d'impact économique pour orienter les décisions futures.

6.4. Fête avec retombée touristique

Un petit comité CULT-POL a pour mission d'imaginer à l'avance des motifs de fêtes dans le **Pays**.

- anniversaire d'un grand homme du passé (politique, artiste, scientifique) ayant été lié à l'histoire du **Pays**.
- grand anniversaire de l'ouverture d'un musée, d'un théâtre.....
- lien local avec une commémoration nationale ou régionale
- inauguration d'un pont, d'un stade, d'un centre d'activités...

Le H.C.P. examine une fois l'an le catalogue des projets de fêtes. Chaque dossier d'idée comprend une description, une fourchette de budget, une durée estimée du développement.

Un chargé d'affaire désigné préalablement a travaillé avec le comité CULT-POL pour préparer un avant-programme des années à venir en classant les dossiers par

Voir Cahier n°2, p.17.

intérêt, budget, risques (accumulation calendaire; concurrence d'autres Pays, support financier, sécurité...)

Le H.C.P. approuve le programme prévisionnel des projets. Le programme est revu chaque année par adjonction d'idées nouvelles et éventuellement par abandon de projets qui à l'étude ont perdu leur intérêt ou qui ont été victimes d'évènements imprévus.

CULT qui exécute le programme nomme en temps utile une équipe-projet pour chaque manifestation, laquelle fonctionne comme dans les exemples précédents.

6.5. Distinctions

CULT par ses différents médias signale les personnes du **Pays** qui ont été distinguées au plan régional ou national (concours, sciences, arts, enseignements).

CULT fait connaître les réussites collectives (contrats industriels obtenus, classements sur différents critères, chômage, illettrisme, accidents, respect de l'environnement, classements sportifs...).

Au niveau du **Pays** CULT imagine des concours – vitrines, décoration de rues, de places- **émulations** entre écoles, POL, CULT, ECO coordonnent les actions du **Pays** pour réussir dans des concours organisés par la **Région** ou l'Etat.

7. CAS TIRE DE L'ACTUALITE DEBUT 2006

Les sans-domicile fixe (SDF)

Dans le **Pays** fonctionnent des binômes (un garçon, une fille) issus du service civil européen²¹. Ces équipes sont en liaison téléphonique permanente avec la cellule spécialisée du CULTUREL (assistance sociale). Elles permettent la cartographie détaillée des SDF avec le suivi des entrées et des sorties du **Pays**. Les premiers contacts permettent l'identification des personnes SDF dans un but humanitaire :

Etudes pour la tri-articulation de l'organisme social et l'anthroposophie

- Les travailleurs pauvres dont le revenu ne permet pas de louer un logement dans le marché traditionnel. Ces personnes dorment dans des voitures ou des caravanes.

POL met à disposition des immeubles de studios gérés par des associations du type « Fondation Abbé Pierre » ou genre « Sonacotra » qui permettent une vie décente en attendant une modification des paramètres initiaux.

- Les accidentés de la vie : mère célibataire ou abandonnée, perte d'aptitude au travail par maladie, accident, chômage et perte du logement ...Ces personnes luttent pour s'en sortir.

POL met à disposition des immeubles-pensions, avec bureaux de consultation, salles de réunions et de loisirs, de formation et des locaux de services (lavage de linge, repassage...)²²

Supposé créé.

Ces locaux procurent une adresse postale légale pour les besoins courants.

Une association spécialisée du CULTUREL (composée de bénévoles et de salariés) outre la vie quotidienne du lieu, assure la remise à niveau des entrants (santé physique et mentale, aptitudes au travail, comportement social). Une bonne partie d'entre eux devrait parvenir à améliorer leur situation de façon à retrouver une meilleure vie sociale.

Les cas difficiles sont regroupés avec la dernière catégorie.

- Les clochards. Ces personnes sont « cassées ». Elles ont été abandonnées depuis longtemps. Maladie, alcoolisme, violence, crasse ... sont leur quotidien, la volonté est affaissée. Les chiens sont leurs seuls compagnons fidèles.

Il s'agit de nouer une relation régulière, par exemple avec la soupe du soir. Le binôme formé pour cela va chercher à établir la confiance.

Par grands froids, des locaux rudimentaires chauffés, mais au nettoyage facile, munis de chenils, permettent la survie. Des casiers sécurisés permettent de ranger du matériel et des vêtements et facilitent les déplacements²³.

Peu à peu, en tolérant la mendicité, l'humanité chez ces personnes peut se manifester à nouveau, liée à l'attention fraternelle du binôme. Alors, un début de projet de réinsertion sociale peut s'envisager.

Une information sur cette action d'assistance est périodiquement diffusée dans les médias locaux, permettant une connivence de la population (dons aux mendiants, signalement à l'assistance sociale de personnes qui semblent être nouvelles, migrants sans-papiers, offre de petits travaux...) pour soutenir la réinsertion progressive.

L'objectif à terme est « zéro SDE ». Si cette action est menée de façon cohérente dans les différents **Pays**, il ne devrait pas y avoir d'accumulation dépassant les moyens d'un **Pays** donné.

Correspondant à l'organisation actuelle du « 115 » et assurant un point de référence (douches, soins, toilettes, téléphone, renseignements…)

Min. Xtiatticutation. Xt